

Audit des achats dans le domaine de l'asile

Secrétariat d'État aux migrations

L'essentiel en bref

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) traite toutes les questions relevant du droit des étrangers et du droit de l'asile en Suisse. Pour ce faire, le SEM gère plusieurs centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) dans six régions d'asile, où tous les acteurs de la procédure d'asile sont réunis « sous un même toit ». La forte augmentation des demandes d'asile depuis la mi-2022 et l'accueil de personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine à partir du printemps 2022 ont placé le SEM devant de nouveaux défis.

En 2022, les dépenses externes totales liées à l'exploitation des CFA se sont élevées à quelque 307 millions de francs (2021 : 215 millions). Les deux postes les plus importants concernent les prestations de sécurité (84 millions / 2021 : 70 millions) et les frais d'encadrement (80 millions / 2021 : 56 millions). Ces services sont achetés par le SEM.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié, sur la base d'une sélection d'achats de services dans le domaine de la sécurité et de l'encadrement, que les acquisitions répondaient aux besoins et tenaient compte de la fluctuation du nombre de demandes d'asile.

Les résultats de l'audit sont globalement positifs, avec un faible potentiel d'amélioration. Le SEM dispose des structures et des processus nécessaires pour réaliser des achats économiques et adaptés aux besoins. Les contrats conclus par le SEM ont permis de répondre à la forte augmentation des besoins en services de sécurité et d'encadrement.

Les achats sont conformes aux besoins

Le SEM dispose de directives centralisées, de compétences définies et d'instruments appropriés pour la gestion et le contrôle des achats.

Les cas examinés par le CDF dans le domaine de la sécurité et de l'encadrement ne révèlent aucune irrégularité de processus ou de violations du droit des marchés publics. Les évaluations des besoins réalisées par le SEM sont compréhensibles et les procédures d'adjudication sont documentées de manière transparente.

Le CDF a identifié un potentiel d'amélioration au niveau de la composition des équipes chargées de contrôler la qualité des prestataires de services dans les CFA. Il recommande au SEM de faire appel à des externes lors des contrôles dans les CFA afin de garantir l'indépendance et de promouvoir un regard extérieur.

Les contrats-cadres permettent de répondre aux fluctuations

Les appels d'offres et les contrats-cadres des prestataires de services dans le domaine de la sécurité et de l'encadrement sont ouverts et permettent d'adapter les prestations aux besoins très fluctuants. Malgré cette flexibilité, les prestataires de services ont atteint leurs limites lors de l'audit et n'ont parfois pas été en mesure de fournir des ressources nécessaires. Pour assurer le bon fonctionnement malgré la situation actuelle tendue, le SEM a autorisé le recours ponctuel et exceptionnel à des sous-traitants du domaine de la sécurité, bien qu'ils aient été exclus des appels d'offres et des contrats-cadres. Le SEM a aussi

attribué des mandats à d'autres adjudicataires et peut faire appel à davantage de civilistes et de militaires. En outre, les profils d'exigences pour le personnel du service d'encadrement ont été modifiés temporairement. Le CDF estime que la procédure adoptée par le SEM pour garantir les ressources nécessaires dans une situation de crise caractérisée par une forte augmentation des demandes d'asile est compréhensible et efficace.

Le CDF recommande au SEM d'examiner la possibilité d'autoriser la sous-traitance dans le cadre des futurs appels d'offres relatifs à des prestations de sécurité, à l'instar des prestations d'encadrement. Cela permettrait de garantir la mise à disposition rapide de ressources suffisantes dans les situations de crise et de réduire la charge administrative du SEM liée aux autorisations exceptionnelles.

Texte original en allemand